

L'offre de places d'accueil de jeunes enfants augmente en Nouvelle-Aquitaine

Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine • n° 154 • Septembre 2024



En Nouvelle-Aquitaine, l'offre d'accueil des enfants en bas âge (accueil collectif, familial et assistantes maternelles) s'améliore depuis 2010. Elle atteint désormais 67 places pour 100 enfants de moins de trois ans. L'offre augmente de 7 % entre 2010 et 2020. Les assistantes maternelles proposent la plus grande partie des places régionales. Leur offre progresse, tout comme celle des crèches.

Dans le même temps, les jeunes enfants sont moins nombreux (-12 %), baisse qui devrait s'atténuer durant les dix prochaines années. Ces évolutions démographiques se retrouvent partout, à l'exception de la Gironde.

Entre 25 et 54 ans, les femmes sont dans l'ensemble moins souvent en emploi que les hommes. Cet écart femmes-hommes s'accroît particulièrement parmi les parents de jeunes enfants. Aussi, les cadres-professions intellectuelles supérieures et intermédiaires sont surreprésentées parmi les mères de jeunes enfants qui travaillent.

Le métier d'assistante maternelle est quasi exclusivement féminin, majoritairement occupé par des femmes de plus de 45 ans.

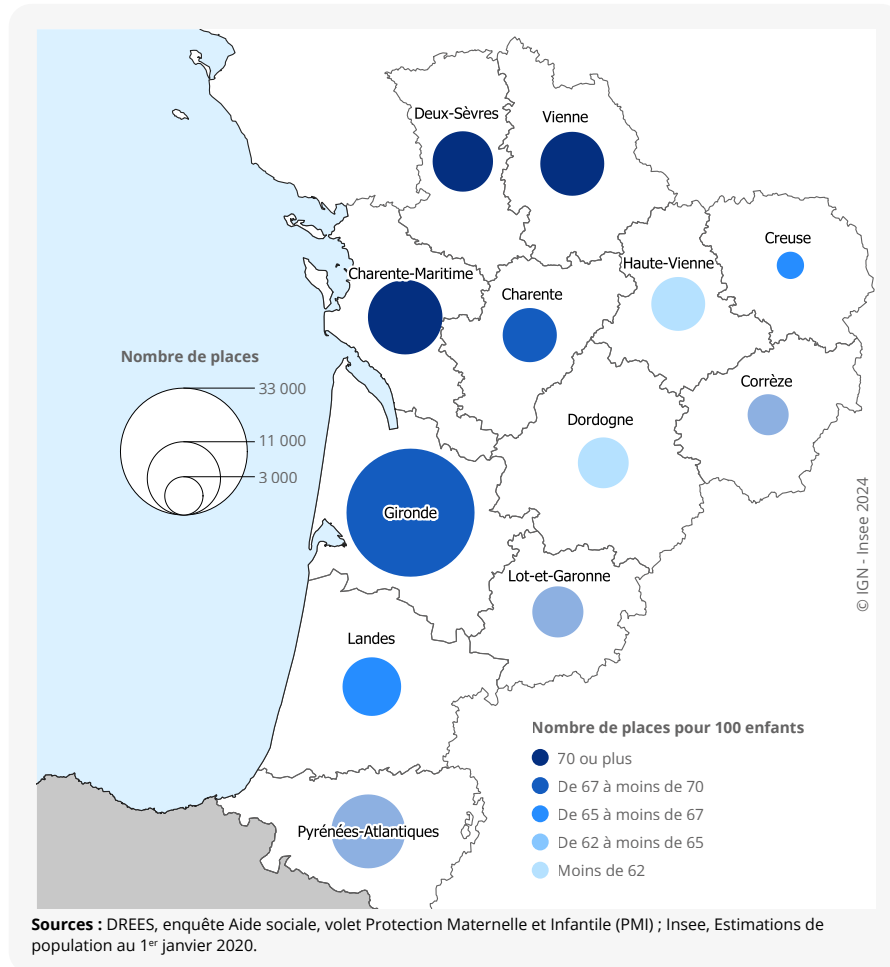
En 2020, 160 200 enfants de moins de trois ans vivent en Nouvelle-Aquitaine. Moins de 3 % des Néo-Aquitains sont donc des jeunes enfants, cette part est plus faible qu'en France métropolitaine. En Nouvelle-Aquitaine, la moitié des enfants de moins de trois ans se concentrent dans trois départements : en Gironde (31 %), dans les Pyrénées-Atlantiques (11 %) et en Charente-Maritime (10 %). À l'inverse, peu vivent en Corrèze et en Creuse.

L'école n'étant obligatoire que dans l'année des trois ans de l'enfant, peu d'enfants ayant moins de trois ans en janvier 2020 sont déjà scolarisés début d'année 2020 (6 % en Nouvelle-Aquitaine) ► **encadré 1, méthode**. Les parents d'une grande majorité d'entre eux peuvent donc avoir besoin d'un service d'accueil : **assistante maternelle** (employée directement par les parents, ou via les maisons d'assistantes maternelles), **accueil familial** (assistantes maternelles employées par le gestionnaire d'un établissement) ou **accueil collectif** (crèches, haltes-garderies...).

L'offre de garde s'améliore en 10 ans

En 2020, 106 700 places sont offertes en région Nouvelle-Aquitaine pour l'accueil des enfants de moins de trois ans ► **figure 1**. Près de trois quarts (72 %) des places sont proposées par les assistantes maternelles (76 600 places). Les accueils collectif et familial, moins développés,

► 1. Nombre de places d'accueil d'enfants de moins de 3 ans par département en 2020



regroupent respectivement 25 % et 3 % de l'offre régionale (26 300 et 3 800 places).

Le nombre total de places offertes dans la région augmente de 6 900 places entre 2010 et 2020 (+7 %). Malgré la baisse des agréments des assistantes maternelles, le nombre de places disponibles chez ces dernières augmente d'environ 1 600 places (+2 %) ► **encadré 2**. De son côté, l'accueil collectif progresse tant en nombre de places (+6 000 places soit +30 %) qu'en structures d'accueil. La région passe de 808 structures d'accueil collectif à 1 133 en dix ans (+40 %). À l'inverse, l'accueil familial est en recul tant en nombre de places que de structures d'accueil (-16 % soit -700 places et -11 % de structures d'accueil).

De même, rapportée au nombre d'enfants, l'offre d'accueil est en forte hausse en Nouvelle-Aquitaine en dix ans (55 places pour 100 enfants en 2010, 67 en 2020), portée par la hausse du nombre de places offertes, amplifiée par la baisse du nombre d'enfants en bas âge (-20 900 enfants entre 2010 et 2020).

Le nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans a diminué en 10 ans

Malgré une hausse de la population en Nouvelle-Aquitaine entre 2010 et 2020 (+5 %), le nombre d'enfants de moins de trois ans diminue (-11,5 %) en raison notamment d'une fécondité moindre des Néo-Aquitaines en âge de procréer ► **figure 2**. La part de ces jeunes enfants dans la population régionale passe ainsi de 3,2 % à 2,7 % en dix ans. Excepté en Gironde, le nombre d'enfants de moins de trois ans baisse dans tous les autres départements de la région depuis dix ans ► **figure 3**.

Néanmoins, des disparités départementales existent. Entre 2010 et 2020, dans les départements littoraux, la croissance de la population est soutenue, en parallèle le nombre d'enfants de moins de trois ans diminue. Par exemple, la population des Pyrénées-Atlantiques augmente de 5 % tandis que le nombre de jeunes enfants baisse de 9 %. Même constat, dans le nord de la région, dans la Vienne et les Deux-Sèvres, la population augmente aussi mais moins rapidement et le nombre d'enfants de moins de trois ans baisse quant à lui fortement (-17 %). Dans les départements de l'Est, comme le Lot-et-Garonne, la Dordogne ou la Creuse, la stagnation voire la baisse de la population s'accompagne d'une chute du nombre d'enfants de moins de trois ans pouvant atteindre les 20 %.

D'ici 2030, la population régionale continuerait d'augmenter et de vieillir, tandis que le nombre d'enfants de moins de

► Encadré 1 – 6 % des moins de trois ans sont déjà scolarisés

Dans cette étude, les moins de trois ans recouvrent les enfants qui n'avaient pas atteint cet âge le troisième jeudi de janvier 2020. Même si l'école n'est obligatoire qu'à partir de trois ans, quelques-uns de ces jeunes enfants sont déjà scolarisés : 6 % en Nouvelle-Aquitaine, ce qui est en dessous du niveau de France métropolitaine (7 %).

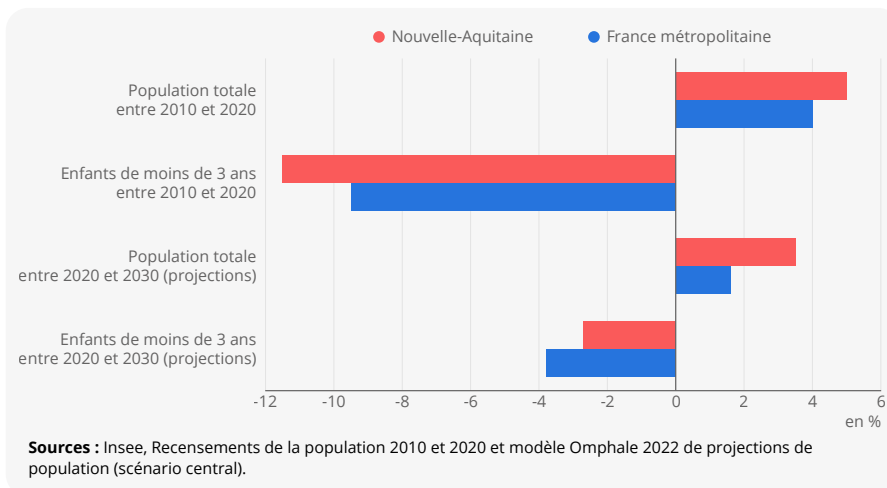
Toutefois, il existe des écarts selon les départements. Ainsi, 12 % des enfants de moins de trois ans sont scolarisés en Creuse et 9 % en Corrèze. Ces deux départements sont ceux avec le moins de jeunes enfants. Aussi, dans les Pyrénées-Atlantiques la scolarisation de ces très jeunes enfants est importante (8 %). À l'inverse, elle est moins élevée en Gironde (5 %) et en Charente-Maritime (4 %), départements plus peuplés.

► Encadré 2 - Des assistantes maternelles moins nombreuses pouvant accueillir plus d'enfants

Le nombre d'assistantes maternelles ayant un agrément en cours de validité diminue de 20 %, passant de 37 500 en 2010 à 30 000 en 2020. Pour exercer, les assistantes maternelles doivent en effet obtenir un agrément auprès du Conseil départemental. Celui-ci fixe le nombre d'enfants qu'elles peuvent accueillir. Chaque assistante maternelle choisissant le nombre d'enfants accueillis dans la limite de cet agrément, la comptabilisation à partir de l'ensemble des agréments délivrés ne constitue donc qu'une estimation du nombre maximum de places potentielles.

Par ailleurs, la modification de la législation en 2009 permet désormais aux assistantes maternelles d'accueillir jusqu'à quatre enfants de moins de trois ans, en comptant ses éventuels enfants, contre trois précédemment. Il peut arriver, à titre dérogatoire, qu'un Conseil départemental autorise l'assistante maternelle à accueillir des enfants supplémentaires en cas de besoins temporaires, spécifiques ou ponctuels.

► 2. Évolutions et projections de la population et du nombre d'enfants en bas âge en Nouvelle-Aquitaine et France métropolitaine



trois ans baisserait toujours, mais de manière moins marquée (-2,7 % par rapport à 2020). Le nombre d'enfants en bas âge diminuerait encore dans tous les départements de la région, sauf en Gironde. En France métropolitaine, le nombre d'enfants de moins de trois ans baisserait aussi, avec une évolution plus marquée qu'en Nouvelle-Aquitaine (-3,8 % par rapport à 2020).

Une offre de garde potentielle inférieure au nombre d'enfants en bas âge

Comme dans toutes les régions françaises, la Nouvelle-Aquitaine propose moins de places potentielles d'accueil que d'enfants de moins de trois ans. En 2020, il existe 67 places pour 100 enfants de moins de trois ans.

L'offre d'accueil étant principalement axée sur les assistantes maternelles, ces dernières représentent 48 places pour 100 enfants de moins de trois ans.

La Nouvelle-Aquitaine dispose également de 17 places pour 100 enfants en bas âge en accueil collectif et 2 places en accueil familial.

Gironde, Charente-Maritime et Pyrénées-Atlantiques concentrent la moitié des places offertes

En lien avec le nombre d'enfants de moins de trois ans, la Gironde concentre à elle seule près d'un tiers des places offertes dans la région (33 600 places) suivie par la Charente-Maritime et les Pyrénées-Atlantiques (respectivement 11 400 et 11 200 places).

À l'inverse, du fait d'un nombre de jeunes enfants relativement faible, la Creuse, la Corrèze, la Dordogne et le Lot-et-Garonne offrent moins de 5 % de places (respectivement 1 500, 3 500, 5 300 et 5 400 places).

Entre 2010 et 2020, le nombre de places augmente fortement en Gironde (+24 %), dans les Pyrénées-Atlantiques (+19 %) et dans les Landes (+12 %). Dans une moindre mesure, il est également en hausse dans le Lot-et-Garonne et en Charente-Maritime. À l'inverse, les places se font plus rares dans les autres départements néo-aquitains, notamment dans les Deux-Sèvres (-13 %), en Haute-Vienne (-11 %) et en Corrèze (-10 %).

Toutefois, quand on rapporte ces places à la population d'enfants en bas âge, la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres sont les départements de la région les mieux pourvus. Ils proposent respectivement 76 et 74 places pour 100 enfants de moins de trois ans tandis que la Dordogne et la Haute-Vienne sont les moins bien dotées (60 et 61 places pour 100 enfants en bas âge).

Un taux d'emploi moins élevé chez les mères de jeunes enfants

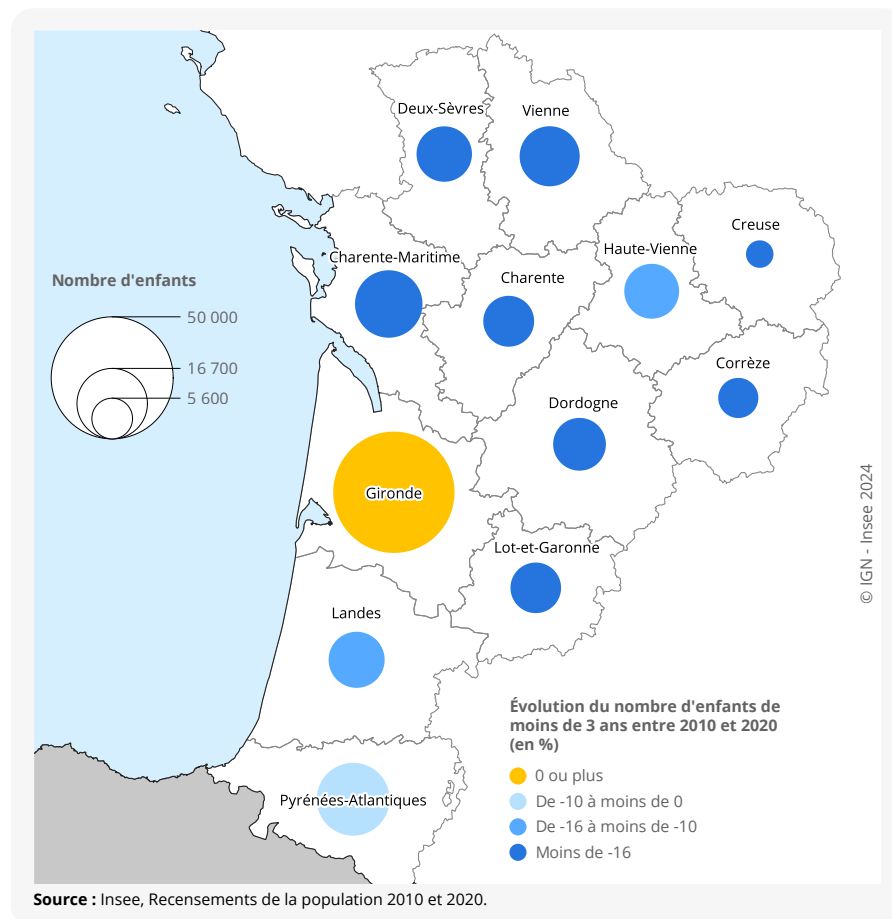
Le recours à un service d'accueil d'enfants peut notamment être nécessaire lorsque les parents sont en emploi. Le besoin de garde va ainsi également dépendre de la situation sur le marché du travail de ces derniers, et plus particulièrement des mères. En Nouvelle-Aquitaine, 78 % des adultes de 25 à 54 ans avec au moins un jeune enfant occupent un emploi, contre 82 % de l'ensemble des 25-54 ans.

Entre 25 et 54 ans, parent ou pas, les hommes occupent plus souvent un emploi que les femmes (respectivement 85 % et 79 %). Cet écart entre les hommes et les femmes est bien plus marqué pour les parents d'enfant(s) en bas âge. En 2020, parmi les parents âgés entre 25 et 54 ans ayant au moins un enfant de moins de trois ans, 90 % des pères et 72 % des mères sont en emploi.

En 10 ans, le taux d'emploi des mères néo-aquitaines augmente (+1 point) mais reste inférieur à celui des pères. Cependant, l'écart entre les taux d'emploi des pères et des mères de jeunes enfants de 25 à 54 ans s'est réduit, passant de 20 points en 2010 à 18 points en 2020. Par ailleurs, les mères sont davantage au chômage que les pères (14 % contre 8 %) et plus souvent inactives (15 % contre 3 %).

Aussi, plus le nombre d'enfants en bas âge est élevé, plus les mères ont tendance à être inactives (ni en emploi, ni au chômage). En effet, 14 % des mères ayant un enfant en bas âge sont inactives contre 32 % pour celles en ayant trois. Pour les pères, la hausse du

► 3. Nombre d'enfants de moins de 3 ans en 2020 et évolution 2010-2020 par département



► 4. Catégories socioprofessionnelles des 25 à 54 ans qui occupent un emploi

Indicateurs	en %			
	Mère de 25 à 54 ans ayant au moins un enfant de moins de 3 ans	Père de 25 à 54 ans ayant au moins un enfant de moins de 3 ans	Ensemble des femmes âgées de 25 à 54 ans	Ensemble des hommes âgés de 25 à 54 ans
Taux d'emploi	71.5	89.5	79.3	84.7
Profession des actifs occupés âgés de 25 à 54 ans				
Agriculteurs exploitants	0.7	2.6	1.1	3.2
Artisans, commerçants, chefs entreprise	4.3	9.9	5.1	11.0
Cadres, professions intellectuelles sup.	16.1	17.5	13.8	16.7
Professions intermédiaires	34.3	24.3	30.1	24.0
Employés	38.4	12.8	41.7	13.1
Ouvriers	6.2	32.8	8.2	31.9

Source : Insee, Recensement de la population 2020.

nombre d'enfants en bas âge a des effets moins importants sur l'inactivité : 2,4 % pour ceux ayant un seul enfant en bas âge contre 6,2 % pour ceux en ayant trois.

Les cadres-professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires sont surreprésentées parmi les mères de jeunes enfants en emploi entre 25 et 54 ans. Ainsi, 16 % des mères d'enfants de moins de trois ans en emploi sont cadres-professions intellectuelles supérieures, contre 14 % pour l'ensemble des femmes en emploi entre 25 et 54 ans. De même, 34 % des mères en emploi occupent des professions intermédiaires, contre 30 % pour l'ensemble des femmes en emploi ► **figure 4**. À l'inverse, elles sont moins souvent employées et ouvrières. Il est possible que de meilleures conditions

salariales ou de travail incitent les femmes à rester dans l'emploi, même en étant mère d'un enfant en bas âge.

Bien que l'écart soit moins prononcé, les hommes cadres-professions intellectuelles supérieures sont aussi plus fréquents parmi les pères d'enfants en bas âge que parmi l'ensemble des hommes entre 25 et 54 ans en emploi.

Les taux d'emploi des mères d'enfants en bas âge âgées de 25 à 54 ans ne sont pas homogènes entre les départements de Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, 11 points séparent les Deux-Sèvres, département où ce taux est le plus élevé (76 %), du Lot-et-Garonne où il est le plus faible (65 %). La Charente et la Dordogne ont également des taux d'emploi des mères relativement

faibles (66 % et 68 %). Types d'emplois différents, des politiques publiques locales ou encore des taux de chômage variant entre départements, notamment chez les jeunes, peuvent être autant d'éléments qui expliqueraient ces différences entre les départements.

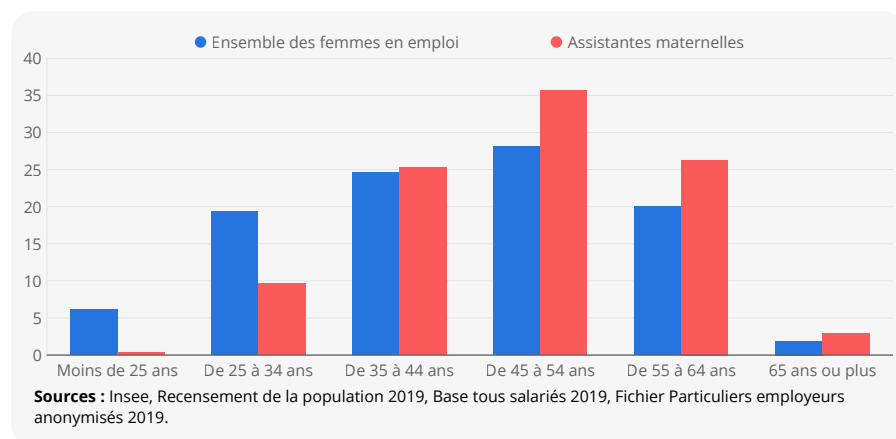
Assistantes maternelles : cumul des contrats et métier de deuxième partie de carrière

En Nouvelle-Aquitaine, 70 400 particuliers font appel à au moins une assistante maternelle agréée en 2020. Comme en

France métropolitaine, la quasi-totalité des assistantes maternelles sont des femmes (99 %). Ce sont donc 23 000 assistantes maternelles agréées qui sont employées par au moins un particulier.

Les assistantes maternelles ont en Nouvelle-Aquitaine davantage d'employeurs qu'en France métropolitaine : 81 % d'entre elles ont eu au moins trois employeurs en 2020, contre 76 % en France métropolitaine. L'accueil simultané d'enfants de familles différentes, ou des changements de contrats dans l'année, notamment quand les enfants sont scolarisés, expliquent ce cumul de contrats.

► Figure 5 - Répartition par tranche d'âge des femmes en emploi et des assistantes maternelles



La multiplication des particuliers employeurs se retrouvent sur l'ensemble du territoire néo-aquitain. C'est un peu moins marqué en Haute-Vienne et dans la Vienne.

Assistante maternelle semble être un métier de seconde partie de carrière en Nouvelle-Aquitaine ► figure 5. En effet, les plus de 45 ans sont surreprésentées parmi les assistantes maternelles. Dans la région, 65 % d'entre elles ont 45 ans ou plus, alors que 50 % des femmes en emploi sont dans ces âges. À l'inverse, les femmes de moins de 35 ans sont sous-représentées dans ce métier : 10 % des assistantes ont moins de 35 ans alors que 25 % des femmes en emploi ont cet âge.

Toutefois, les assistantes maternelles sont plus jeunes en Nouvelle-Aquitaine qu'en France. Par ailleurs, il y a dans la région plus de jeunes assistantes maternelles, si bien que 10 % ont moins de 35 ans (9 % en France).

À l'échelle départementale, les assistantes maternelles sont un peu plus jeunes en Gironde (12 % d'entre elles ont moins de 35 ans) et dans le Lot-et-Garonne (15 % ont moins de 35 ans) et au contraire plus âgées dans les Deux-Sèvres, en Charente et en Creuse. ●

Sabrina Gueddar (Insee)

► Définitions

Assistante maternelle : Une assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance qui accueille des enfants à son propre domicile ou dans une maison d'assistantes maternelles. Une assistante maternelle doit obligatoirement avoir été agréée par les services du Département. Dans cette étude, les données relatives aux assistantes maternelles concernent uniquement celles qui sont directement employées par les parents (par opposition à l'accueil familial). Par ailleurs, ce métier étant presque exclusivement féminin, il a été choisi d'employer la forme grammaticale féminine. La population d'intérêt de l'étude englobe toutefois tant les femmes assistantes maternelles que les hommes assistants maternels.

Accueil familial : Les services d'accueil familial regroupent des assistantes maternelles agréées qui accueillent les enfants à leur domicile en journée et se rendent à intervalles réguliers dans un établissement collectif pour différentes activités. Les assistantes maternelles y sont employées par le gestionnaire de l'établissement (et non directement par les parents).

Accueil collectif : L'offre d'accueil collectif en établissements comprend les micro-crèches (structures dont les capacités d'accueil sont limitées à 10 enfants), les crèches collectives ou haltes-garderies «traditionnelles», les structures «multi-accueil», mêlant accueils réguliers ou occasionnels, à temps complet ou partiel, les crèches de personnel et les crèches parentales.

► Pour en savoir plus

- **Diel O., Piraux E. (Insee), Birot N., Tamadazt D. (Dreets)**, « Moins de places d'accueil de jeunes enfants, mais une augmentation de l'offre rapportée à la population », Insee Analyses Centre-Val de Loire n° 97, juin 2023.
- **Caenen Y., Virot P. (DREES)**, « La part des enfants de moins de 3 ans confiés principalement à une assistante maternelle ou une crèche a presque doublé entre 2002 et 2021 », Études et résultats n° 1257, février 2023.
- **Fabre V. (Insee)**, « En 2023, le déficit naturel se réduit en Nouvelle-Aquitaine mais reste élevé », Insee Flash Nouvelle-Aquitaine n° 110, avril 2024.

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Méthode

Les caractéristiques de la population en 2010 et 2020 sont issues des Recensements de la population de l'Insee, et les projections démographiques à l'horizon 2030 du modèle **Omphale 2022** de l'Insee. Les enfants de moins de trois ans sont déterminés à partir de la notion d'âge révolu. Cela signifie que sont comptabilisés les enfants qui n'avaient pas encore atteint leur troisième anniversaire le premier jour de collecte de l'enquête de recensement, soit le troisième jeudi de janvier.

L'offre d'accueil d'enfants en bas d'âge est mesurée à partir de l'**enquête Aide sociale** que la DREES réalise chaque année auprès des Conseils départementaux, et plus particulièrement de son volet relatif à l'offre d'accueil du jeune enfant et à l'activité et le personnel des services de protection maternelle et infantile (PMI).

Le dénombrement et les caractéristiques des assistantes maternelles employées par des particuliers proviennent de la **Base tous salariés** et du **Fichier Particuliers employeurs** anonymisés de l'Insee.

